



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 7 janvier 2022

Monsieur le Maire de la Ville de Nice  
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur  
Président du CCAS de la Ville de Nice

### Objet : report d'heures de décharges d'activité de service de 2021 en reliquat vers 2022

Monsieur le Maire-président,

La circulaire du Ministère de la décentralisation et de la fonction publique du 20 janvier 2016 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique précise que : « *Les heures accordées mensuellement en application de l'article 19 et non utilisées peuvent être reportées après accord de l'autorité territoriale* ».

Aussi, notre organisation syndicale vous serait reconnaissante de bien vouloir lui accorder le report du contingent d'heures non utilisées en 2021 des décharges d'activité de service (article 19) sur l'année 2022.

En effet, la crise sanitaire de 2020 et 2021 rajoutée aux deux confinements ne nous a pas permis d'assurer pleinement notre activité syndicale. Nos représentants ont pu difficilement aller à la rencontre des agents.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que les élections professionnelles de la Fonction Publique se dérouleront en décembre 2022.

Comme vous le savez, le bon exercice de l'activité syndicale nécessite un investissement fort de la part des militants et plus particulièrement de ceux qui, au quotidien, œuvrent à résoudre des problèmes qu'ils soient collectifs et/ou individuels.

L'activité syndicale consiste aussi à discuter, étudier des projets de l'administration mais aussi à proposer des projets alternatifs dans toutes les instances qui contribuent à faire entendre la parole des agents par l'intermédiaire des élu-e-s du personnel.

Or, pour exercer ces tâches pleinement, il faut pouvoir, notamment en période électorale, bénéficier de temps pour aller à la rencontre des agents, de l'administration et des élu-e-s politiques.

Conscient de l'attachement que vous portez au dialogue social et au rôle des organisations syndicales de la Ville de Nice, de la Métropole et du CCAS de la Ville de Nice, nous ne doutons pas que vous aurez à cœur d'accéder à notre demande.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire-Président, nos sincères salutations

Pour le Syndicat CGT NMCA  
**Le Secrétaire général**